



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

L'agrile du frêne détecté à Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène et Saint-Germain-de-Grantham

Des plans d'intervention sont en voie d'élaboration

Le 24 août 2017 – La MRC de Drummond et la Ville de Drummondville souhaitent informer la population que l'agrile du frêne a récemment été découvert dans la région. En plus de Drummondville, les municipalités locales où la présence de cet insecte envahissant a été détectée sont Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène et Saint-Germain-de-Grantham.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'organisme responsable de la réglementation en la matière, a annoncé l'entrée en vigueur immédiate d'une interdiction de déplacer tout produit du frêne, comme les billes, les branches et les copeaux, ainsi que toutes les essences de bois de chauffage provenant du territoire des municipalités touchées. Cette mesure vise à limiter la propagation de l'infestation.

La Ville et les autres municipalités concernées, de concert avec la MRC, s'organisent pour faire face à la situation. Des plans d'intervention seront définis au cours des prochaines semaines afin d'établir la marche à suivre pour les frênes situés sur leur territoire, tant sur les propriétés publiques que privées. Ces plans seront rendus publics dès que possible. D'ici là, il est important de noter qu'aucun arbre ne sera abattu en lien avec la découverte de l'agrile du frêne. Un ou des lieux de disposition seront déterminés pour les arbres qui devront éventuellement être coupés.

« L'agrile du frêne, qui a causé des dommages à de nombreux endroits à travers l'Amérique du Nord depuis 2002, touchait déjà les MRC d'Acton et des Maskoutains. Ce n'était malheureusement qu'une question de temps avant qu'il n'arrive chez nous », indique le préfet de la MRC de Drummond, Jean-Pierre Vallée.

« Le frêne est une essence d'arbre qui se développe bien dans un contexte urbain. La Ville de Drummondville détient des centaines de frênes, qui enjolivent plusieurs quartiers et contribuent à faire de notre ville un milieu de vie naturel et sain. Cela étant, nos services se doivent d'agir rapidement afin de limiter les dégâts causés par l'agrile du frêne. J'invite d'ailleurs tous les citoyens à collaborer avec les services municipaux pour contribuer à freiner la propagation de cet insecte indésirable », mentionne pour sa part le maire de Drummondville, Alexandre Cusson.

Pour toute question, les citoyens de Drummondville peuvent communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 819 478-6562 ou par courriel à travauxpublics@drummondville.ca. Les résidents de Saint-Cyrille-de-Wendover, de Saint-Eugène et de Saint-Germain-de-Grantham sont invités à s'adresser à leur municipalité.

Par ailleurs, le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (www.inspection.gc.ca) fournit une multitude d'informations au sujet de l'agrile du frêne.